

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 806

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 60

À la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer à la référence :

« L. 162-1-14 »

la référence :

« L. 114-17-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence d'une renumérotation opérée par l'article 39.